

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en **passerelle (Valorisation de crédits)** - Bloc2, Bloc3 ou Masters
pour l'année académique 2024-2025

(4 pages)

Si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée, vous pouvez suivre la procédure d'inscription relative aux étudiants de l'Union européenne.

Les épreuves de motivation Passerelles à l'ESA Saint-Luc auront lieu :

Le 8 mai 2024: pour les Masters

Le 28 août 2024 : pour les Bacheliers en Architecture d'intérieur, Graphisme, Bande Dessinée-Editions

Le 3 septembre 2024 : pour les Bacheliers en Dessin et technologie en architecture

Le 4 septembre 2024 : pour les Bacheliers en Création d'intérieurs, Arts numériques, Illustration, Publicité

Un dossier administratif **complet** est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Pour participer à l'épreuve de motivation vous devez IMPÉRATIVEMENT avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant.

Pour réussir l'épreuve, une connaissance suffisante de la langue française est requise, c'est-à-dire une capacité suffisante de compréhension et d'expression orale et écrite.

Attention : pour une inscription dans une autre année que la 1^{ère} année (Bloc1), votre demande correspond à une demande de passerelle (valorisation de crédits).

Merci de suivre les modalités qui seront actualisées le 15 février 2024

<http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Modalites>

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en passerelle (Bloc2, Bloc3 ou Master)

Étape 1

Vous devez vous préinscrire en ligne pour remplir votre profil et télécharger plusieurs pièces jointes.

Le formulaire en ligne sera actif du **lundi 11 mars** à partir de 10h jusqu'au **mercredi 13 mars 2024** à 17h*

Les frais d'analyse pour le dossier de préinscription s'élèvent à 100 euros.

Les coordonnées bancaires seront accessibles dans le formulaire en ligne.

Attendez donc le formulaire en ligne pour pouvoir payer.

Vous devrez télécharger la preuve de votre paiement dans la partie « pièces jointes » du formulaire en ligne.

Si vous réussissez les épreuves d'admission, les 100 euros seront déduits du montant de l'inscription. En cas de non aboutissement du dossier ou de refus de visa, ou d'échec à l'épreuve d'admission, **les 100 euros ne seront pas remboursables.**

* Les dossiers soumis en ligne après 17h ne seront pas pris en compte

Étape 2

Dès que votre dossier est accepté sur la plateforme en ligne, vous recevrez un email de confirmation. **Vous devrez télécharger le formulaire standard via la plateforme en ligne**, c'est-à-dire le document nécessaire afin d'effectuer votre demande de visa étudiant.

Étape 3

Quand vous avez obtenu votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :
hors-ue@stluc-esa-bxl.org

Étape 4

Vous devez **réussir** l'épreuve de motivation

Étape 5

Après la réussite de l'épreuve de motivation, **un rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription** à la rentrée académique de septembre 2024, dans nos bureaux.
Vérifiez vos emails, spams et courriers indésirables.

Droits d'inscription

à payer après la réussite des épreuves d'admission

(sous réserve de modifications)

Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

Type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA)

Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

Récapitulatif du CONTENU du dossier à télécharger en ligne :

1. une **photo** d'identité récente
2. un **extrait d'acte de naissance**
3. une copie de la **carte d'identité** nationale
4. **Le certificat d'équivalence** définitif ou provisoire de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national) est obligatoire pour une demande de pré-inscription en Bachelier. Si vous faites une demande de pré-inscription en Master et que vous êtes rétrogradé suite à l'épreuve de motivation, l'équivalence devient donc obligatoire.

Pour obtenir l'équivalence, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet :

<http://www.equivalences.cfwb.be>

Vous êtes tenu de vous informer sur les conditions d'accès au territoire, auprès de l'Office des étrangers.

5. le **diplôme national** (études secondaires) et sa traduction si nécessaire et le **relevé de notes**.

Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir obtenu une moyenne de 13/20 pour le diplôme national (études secondaires) et d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.

6. une **lettre de motivation** qui devra préciser les raisons de votre choix de formation et d'institution. Elle devra être présentée au format A4 comportant +/- 1500 signes, espacements compris.

7. les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2024.

Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.

a) si études supérieures : vous devez fournir les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).

b) si travail : vous devez fournir un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) si stages ou formations : vous devez fournir une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.

Seuls les dossiers dûment complétés seront pris en considération.